

« RÉMUNÉRATION DU GÉRANT D'UNE SCI »

La Rémunération du Gérant d'une SCI, est déductible des revenus déclarés dans la

Déclaration 2072 (voir la ligne 21 pour les Revenus au titre de l'année 2012), à

condition qu'elle concerne une activité effectivement exécutée au service de la

Société et qu'elle soit cohérente avec les volumes de l'activité de la même Société .